

COLLEGE LANGEVIN WALLON

Année scolaire 2025/2026

Guide pratique



CONTENU DE CE GUIDE :

1. Informations pratiques
2. La communauté éducative : connaître le rôle de chacun
3. Les enseignements
4. Zoom sur quelques projets phares du collège
5. Les activités périscolaires
6. Le numérique au collège
7. Le téléphone portable au collège
8. La place des parents
9. Conseils pour accompagner son enfant
10. Les élèves à besoins éducatifs particuliers
11. Les aides en rapport avec la scolarité
12. Coordonnées du collège

A la rentrée de septembre 2025, le collège Langevin Wallon accueillera environ 530 élèves, répartis en 20 classes.

L'encadrement des élèves est assuré par :

- Une équipe de 35 enseignants dont une professeure documentaliste,
- Une équipe « vie scolaire » composée d'une conseillère principale d'éducation et de 6 assistants d'éducation,
- Le personnel administratif : principal, principale adjointe, secrétaire générale, secrétaires,
- Le pôle médico-social : les infirmières, l'assistante sociale, le psychologue de l'Education Nationale.

L'entretien du collège et la préparation des repas sont assurés par une équipe de 10 agents techniques qui contribuent à faire de l'établissement un lieu de vie agréable, où les élèves pourront apprendre et réussir !

1. INFORMATIONS PRATIQUES

L'entrée dans le collège se fait exclusivement par le portail principal situé au n°10 de la rue Emile Zola. Une entrée est réservée aux élèves qui viennent en vélo, scooter ou moto.

Les élèves doivent entrer à l'intérieur du collège dès leur arrivée et éviter de stationner devant l'établissement, conformément aux directives du plan Vigipirate, toujours en vigueur.



Horaires d'ouverture du portail :

- **Matin** : ouverture de 8h00 à 8h15
- **Récréation du matin** : ouverture de 10h10 à 10h15
- **Midi** : ouverture de 11h25 à 11h30, de 12h20 à 12h25 et de 12h55 à 13h00
- **Récréation de l'après-midi** : ouverture de 14h55 à 15h00

En dehors des heures d'ouverture, les visiteurs doivent sonner à l'interphone, décliner leur identité et spécifier le motif de leur venue.

Sonneries et horaires des cours :



	Matinée		
	Sonnerie d'alerte	Début du cours	Fin du cours
M1	8h15	8h20	9h15
M2		9h15	10h10
Récréation		10h10	10h25
M3	10h25	10h30	11h25
M4		11h25	12h20

	Après-midi		
	Sonnerie d'alerte	Début du cours	Fin du cours
S1	13h00	13h05	14h00
S2		14h00	14h55
Récréation		14h55	15h10
S3	15h10	15h15	16h10
S4		16h10	17h05

La ponctualité est essentielle pour le bon fonctionnement de la classe.

En cas de retard, l'élève doit se présenter au bureau de la Vie Scolaire afin d'en expliquer la raison, il sera ensuite conduit en salle d'étude et rejoindra la salle de classe au début de l'heure de cours suivante.

Ouverture des services administratifs au public :

Le secrétariat de direction et l'intendance sont ouverts au public de **8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 12h30.**

2. LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE : CONNAÎTRE LE RÔLE DE CHACUN

Le principal : M. LABRANDE

Il est le représentant de l'Etat. A ce titre, il représente l'établissement à l'extérieur et est en relation avec le Rectorat, la Direction Académique, mais aussi avec les collectivités territoriales : le Conseil Départemental des Landes, la communauté de communes du Seignanx et la commune de Tarnos.

Il est responsable de tous les aspects de la vie du collège : pédagogie, administration, budget, gestion des ressources humaines, relations avec les parents. Il est chargé d'assurer en toutes circonstances la sécurité des biens et des personnes. Il assurera en 2025/2026 le suivi des classes de 6^{ème} et 5^{ème}.

La principale adjointe : Mme DEMILLY

Elle s'occupe de l'organisation administrative et pédagogique (emploi du temps des classes, des professeurs, conseils de classe, réunions parents professeurs). Elle a en charge le pilotage des actions d'éducation sécurité routière, santé et citoyenneté et environnement. Elle organise les épreuves du brevet et du brevet blanc. Elle assurera en 2025/2026 le suivi des classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

La secrétaire générale : Mme MARCILLET

Elle a la charge de la gestion financière, économique et matérielle du collège, notamment de la demi-pension, de l'entretien des locaux, de l'aménagement du cadre de vie, du paiement des frais scolaires. L'adjointe gestionnaire est responsable des personnels d'entretien et de service.

La secrétaire de direction :

Elle assure l'accueil physique et téléphonique, et est votre interlocutrice pour toute demande de rendez-vous. Vous pouvez vous adresser à elle pour toute demande administrative (certificat de scolarité, etc.). Tout changement d'adresse ou de téléphone en cours d'année doit lui être communiqué afin d'actualiser le dossier de votre enfant.

La secrétaire d'intendance : Mme ANASTACIO

Elle assiste l'adjointe gestionnaire pour la comptabilité du collège.

Vous pouvez vous adresser à elle pour toutes les questions relatives au paiement des bourses, au règlement de la demi-pension. En cas de difficultés financières passagères, elle pourra vous aider pour déposer un dossier de fonds social.

La conseillère principale d'éducation (CPE) : Mme CROUTS

La CPE est responsable du service Vie Scolaire. Elle organise le travail des assistants d'éducation.

Elle assure le suivi des élèves pour tout ce qui touche à leur vie dans l'établissement sur les temps de récréation, de permanence ou encore la pause méridienne. Elle coordonne la surveillance des élèves, le contrôle des entrées/sorties du collège, le suivi des punitions et des absences. Elle a un rôle éducatif, et contribue à favoriser la participation des élèves à la vie du collège (formation des délégués, coordination du protocole PH@re : lutte contre le harcèlement.)

La professeure documentaliste : Mme RICARRERE

Elle assure l'accueil des élèves au CDI (Centre de Documentation et d'Information). En collaboration avec les autres enseignants, elle forme les élèves à une culture de l'information et des médias, encadre des ateliers radiophoniques. Au CDI, les élèves peuvent lire, emprunter, faire des recherches, visiter une exposition...

Le professeur principal :

Le professeur principal est un enseignant de la classe qui, en plus de son enseignement, coordonne l'équipe pédagogique afin d'assurer le suivi scolaire et l'orientation des élèves. Il est le médiateur entre les élèves, les enseignants, les parents, l'administration. A ce titre, il est votre interlocuteur privilégié pour toute question concernant la scolarité de votre enfant.

Les enseignants de la classe :

Ils vous reçoivent sur rendez-vous pour vous donner des conseils pour faire progresser votre enfant. Vous pourrez solliciter un rendez-vous via le carnet de liaison ou Pronote.

L'assistante sociale scolaire : Mme CROS

Elle aide les élèves face aux problèmes qu'ils rencontrent (scolaires, personnels, familiaux, matériels, administratifs...). Elle accompagne les jeunes qui sont dans du mal-être, qui sont absents et en décrochage scolaire. Elle évalue la situation afin de proposer des solutions pour y remédier. Elle informe les jeunes en difficulté et leur famille sur leurs droits, les oriente vers les services compétents, les accompagne dans leurs démarches. Elle travaille en collaboration avec l'ensemble des membres de la communauté éducative. Elle participe également à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être.

L'infirmière :

Elle assure l'accueil, les urgences et les soins. Elle a un rôle d'écoute, de conseil et travaille avec la vie scolaire, l'assistante sociale, les professeurs et les parents pour que les élèves soient dans de bonnes conditions pour apprendre et vivre ensemble au collège. Elle gère les PAI des élèves qui ont besoin de traitement comme pour l'asthme, les allergies alimentaires, les migraines... Elle réalise des dépistages infirmiers pour vérifier l'audition, la vision, les vaccins et l'hygiène de vie. Elle anime des actions d'éducation à la santé sur la puberté, le harcèlement, la vie intime.

Le/la psychologue de l'Education Nationale – conseil en orientation scolaire :

Il est présent au collège une journée par semaine. Il reçoit individuellement les élèves qui en font la demande, avec ou sans leurs parents, pour les aider à construire leur projet d'orientation. Il peut également réaliser un bilan dans le cadre de la mise en place d'un plan d'accompagnement d'un élève.

Les assistants d'éducation

Placés sous la responsabilité fonctionnelle de la CPE, ils assurent la surveillance et l'encadrement des élèves durant les récréations, la demi-pension, les heures de permanence ; ils contrôlent les entrées et les sorties ainsi que l'assiduité des élèves (retards, absences). Ils animent le foyer, proposent des activités sur le temps de la pause méridienne. De plus ils assument un rôle pédagogique dans le cadre de l'aide aux devoirs.

Les agents d'entretien et personnels techniques :

Ils assurent l'entretien des locaux, la maintenance des matériels, la préparation des repas et le fonctionnement de la demi-pension.

Les AFTIC (Animateur Formateur Technicien Informatique en Collège)

Ils soutiennent et aident à développer les usages numériques des enseignants au travers de formations et d'accompagnement. Ils contrôlent, supervisent et maintiennent les infrastructures réseaux et le parc des matériels informatiques à jour.



Le bâtiment principal



3. LES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements obligatoires : Les élèves de 6^{ème} ont 25 heures de cours par semaine et les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ont 26 heures de cours par semaine. En 6^{ème} et en 5^{ème} les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes de besoins. En 6^{ème} les élèves bénéficient d'1h obligatoire de Devoirs faits afin de les accompagner et de développer l'autonomie nécessaire dans leur travail personnel pour réussir au collège. Le choix a été fait d'opérer des dédoublements dans certaines matières afin de travailler en groupes plus restreints pour faciliter l'accompagnement personnalisé des élèves. Le tableau récapitule le nombre d'heures dans chaque matière.

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Education physique et sportive	4h	3h	3h	3h
Arts plastiques	1h	1h	1h	1h
Education musicale	1h	1h	1h	1h
Français	4,5h	4,5h	4,5h	4h
Histoire – Géographie Enseignement moral et civique	3h	3h	3h	3,5h
Langue vivante 1	4h	3h	3h	3h
Langue vivante 2	-	2,5h	2,5h	2,5h
Mathématiques	4,5h	3,5h	3,5h	3,5h
SVT	3h	1,5h	1,5h	1,5h
Physique-Chimie		1,5h	1,5h	1,5h
Technologie	-	1,5h	1,5h	1,5h

Les enseignements optionnels : en 6^{ème} l'option **Français et culture antique** peut être choisie (2 heures par semaine) ; à partir de la classe de 5^{ème}, les élèves peuvent prendre l'enseignement de **Langues et cultures de l'Antiquité – Latin** : 1 heure en 5^{ème}, 2 heures en 4^{ème} et 2 heures en 3^{ème}.



Le CDI (Centre de Documentation et d'Information)



4. ZOOM SUR QUELQUES PROJETS DU COLLÈGE :

Aider tous les élèves à réussir

En 6^{ème}, depuis la rentrée 2023, le dispositif **Devoirs faits** est généralisé pour tous les élèves de 6^{ème} à raison d'une heure par semaine. Pour les autres niveaux, il est proposé aux élèves qui présentent des fragilités ou rencontrent des difficultés de s'inscrire à **Devoirs faits** : Une heure par semaine, l'élève vient pour travailler, faire ses devoirs, apprendre ses leçons, en étant encadré par un enseignant ou un assistant d'éducation. Ce dispositif permet d'apporter une aide à l'organisation du travail et à développer des méthodes de travail efficaces. C'est un moyen de devenir plus autonome dans son travail.



Chaque midi, entre 13h et 14h, des professeurs assurent également un accueil des élèves volontaires qui ont besoin d'une aide ponctuelle pour faire un exercice, réviser une leçon : c'est le dispositif « **A toi devoirs !** »

Ouverture culturelle

Chaque année, de nombreuses sorties culturelles sont organisées afin d'enrichir le **parcours d'éducation artistique et culturelle** des élèves : spectacles (théâtre, danse, opéra...), expositions, musées... Le collège bénéficie dans ce domaine du soutien de ses partenaires (mairie de Tarnos, communauté de communes du Seignanx, Conseil Départemental des Landes) mais également d'une dotation financière grâce au Pass culture.



Education à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

De nombreuses actions sont menées tout au long de l'année pour sensibiliser les élèves à la sécurité routière, informer sur les addictions, prévenir le harcèlement, informer sur la sexualité, former au secourisme et à l'éducation à l'environnement. Toutes ces actions participent à la construction du **Parcours d'Éducation à la Santé et Citoyen** des élèves. Le programme annuel des actions est présenté au CESCE (Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) auquel participent des représentants des parents et les partenaires.

Tous les élèves passent l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière pour (ASSR) : de niveau 1 en 5^{ème} (obligatoire pour passer le BSR) et de niveau 2 en 3^{ème} (obligatoire pour le permis de conduire).

Collège labellisé E3D

Le collège a reçu le label E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) en 2021 : c'est une reconnaissance de l'engagement des élèves dans une réflexion et dans des actions pour le développement durable : recyclage, économies d'énergie, lutte contre le gaspillage, ramassage des déchets sur la plage de Tarnos... Les éco-délégués sont mobilisés pour faire vivre au sein du collège cette préoccupation !



Programme pHARe : ensemble contre le harcèlement à l'école

Le collège est engagé dans le programme pHARe, programme national de prévention et de lutte contre le harcèlement : les élèves sont sensibilisés à cette problématique, des élèves ambassadeurs s'engagent au quotidien, les personnels sont formés au repérage des situations pouvant conduire au harcèlement, et à la prise en charge des élèves victimes, témoins ou auteurs, pour permettre à tous de s'épanouir au collège !

pHARe

RTI, Radio Tarnos Infos

Le CDI est équipé d'un véritable studio permettant l'enregistrement d'émissions de radio, préparées avec le professeur documentaliste, animées par les élèves, et publiées sur un blog dédié. Une manière de mieux comprendre l'élaboration d'une émission, et de former les élèves aux technologies numériques de l'information.



En partenariat avec l'école de musique de Tarnos, le collège offre la possibilité aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} inscrits à l'école de musique, de bénéficier d'un aménagement de leur emploi du temps :

- Fin des cours le jeudi à 15h
- Acheminement en bus à l'école de musique
- Cours de formation musicale et de pratique instrumentale entre 15h et 18h

La demande pour bénéficier de cet aménagement doit être faite auprès de l'école de musique.



5. LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'UNSS : de nombreuses activités sportives sont proposées aux élèves, encadrées par les professeurs d'EPS. Les entraînements se déroulent le mercredi après-midi. Les élèves participent à des rencontres inter-établissements, ainsi qu'aux compétitions organisées par l'UNSS. La participation à ces activités nécessite la souscription d'une licence (10€ pour l'année).



D'autres activités sont proposées aux élèves sur le temps de la pause méridienne : club théâtre, activités encadrées par les animateurs du service Jeunesse de la commune, deux jours par semaine.

Le Foyer Socio-Educatif (FSE) est une association de type loi 1901 réunissant élèves, parents et personnels volontaires. Grâce au FSE, les élèves bénéficient de baby-foot, de jeux de société, de revues auxquels ils peuvent accéder sur le temps de la pause méridienne.

Le FSE participe activement au financement des voyages, des sorties scolaires et de nombreuses actions bénéficiant aux élèves. En adhérant au FSE pour 13€ pour l'année, vous rendez possibles toutes ces actions !

6. LE NUMÉRIQUE AU COLLÈGE

Depuis plus de 20 ans, le Conseil Départemental des Landes est engagé dans une politique d'équipement numérique des collèges et des élèves :

- toutes les classes sont équipées d'un **vidéo-projecteur** et d'un **tableau numérique interactif** afin de développer les usages du numérique éducatif,
- des bornes **wifi** sont installées dans toutes les salles de classe,
- tous les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sont dotés d'un **ordinateur portable**.
- une **salle informatique de 30 postes** permet aux élèves de 6^{ème} d'avoir accès aux outils numériques

Au collège, l'ordinateur est utilisé en classe pour de multiples tâches : enregistrements audio en langue, recherche documentaire, production de textes, de diaporamas, utilisation de logiciels de géométrie, de programmation, etc.

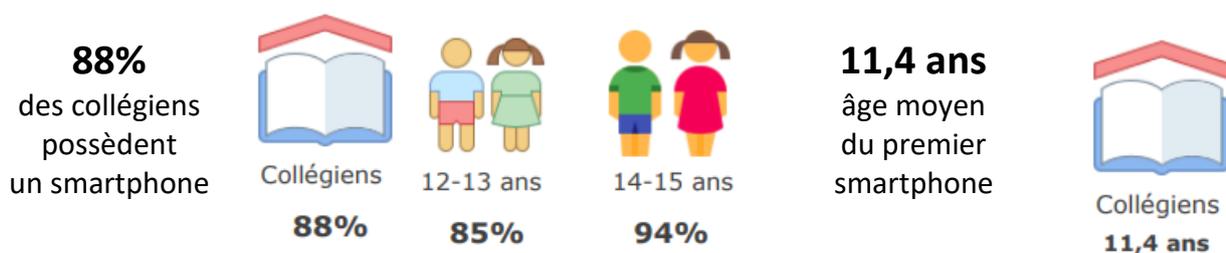
À la maison, il est très important d'accompagner les enfants dans l'usage qu'ils font de cet outil en limitant le temps qu'ils passent devant un écran, en dialoguant avec eux sur leur activité en ligne, en leur donnant des repères pour éviter les pièges des réseaux sociaux, en les aidant à acquérir les bons réflexes.

Toute panne ou casse du matériel doit immédiatement être signalée pour déclencher une intervention du service de maintenance du Conseil Départemental.

7. LE TÉLÉPHONE PORTABLE AU COLLÈGE

Les familles choisissent souvent l'entrée au collège pour équiper leur enfant d'un téléphone portable. Pour les parents, c'est certes la garantie que l'enfant pourra les contacter en cas de difficulté sur le trajet. Mais cela implique aussi d'accompagner son enfant dans l'usage qu'il fait de son téléphone au quotidien pour prévenir certaines difficultés.

Quelques chiffres (enquête BVA – octobre 2018) :



52% des collégiens ont un compte **Snapchat**



42% des collégiens ont un compte **Instagram**



22% des collégiens ont déjà **pleuré** après avoir consulté un message sur leur smartphone

22% des collégiens ont déjà eu **peur** qu'un contenu partagé soit utilisé contre eux

25% des collégiens équipés répondent tout le temps à leurs messages, **de jour comme de nuit**

Au collège, l'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'établissement. Le téléphone doit donc être éteint (et pas seulement en mode silencieux ou en mode avion) et rangé avant d'entrer dans le collège. En cas de dégradation ou de perte, le collège n'est pas responsable.

Nous constatons que les réseaux sociaux sont souvent à l'origine de tensions, voire de bagarres entre élèves : les élèves s'envoient parfois des messages d'insultes (qui peuvent aller jusqu'au cyber-harcèlement), ou des photos dénudées (« nues »), et des contenus parfois privés peuvent être diffusés largement. Il est donc indispensable de sensibiliser les enfants aux bons comportements à avoir sur les réseaux sociaux (protection de l'identité numérique, respect, etc.).

Pour vous apporter des informations sur les réseaux sociaux utilisés par les adolescents, le collège a élaboré une plaquette qui rappelle ce que dit la loi, et vous oriente vers des ressources utiles : comment activer un contrôle parental, comment contrôler le temps d'écran... Vous pouvez la **télécharger** : **blogpeda**



Pour créer un compte sur les réseaux sociaux, il faut avoir au minimum 13 ans ! C'est le cas sur Snapchat et Instagram, les réseaux les plus utilisés par les collégiens...

8. LA PLACE DES PARENTS

Le collège Langevin Wallon est un lieu d'éducation et d'instruction, qui a pour ambition d'aider chaque enfant à développer ses capacités intellectuelles, physiques et sociales. Il a pour objectif de contribuer à l'épanouissement de chacun des élèves, en le préparant à son avenir professionnel et citoyen. **Cet objectif, l'école le partage avec les parents, qui sont les premiers éducateurs de leur enfant** : il y a donc un partenariat qui rassemble parents et école. **Ensemble, nous sommes co-éducateurs des enfants.**

L'épanouissement de l'élève au collège et en dehors, son sens de l'effort dépendent en partie de la qualité de ce partenariat entre l'équipe éducative du collège et les parents. Des relations difficiles entre les adultes qui l'entourent peuvent constituer pour l'enfant ou l'adolescent une source de perturbation. A l'inverse si l'enfant sent qu'il y a autour de lui une **continuité** et une **cohérence** entre les parents et le collège, ses repères seront plus clairs et il se sentira plus en sécurité. Il est donc dans l'intérêt de l'enfant qu'un dialogue serein et confiant s'établisse entre les parents et les professionnels du collège.

Votre enfant a été mis en retenue, il a un travail supplémentaire à faire ? Il vous raconte qu'il est victime d'une grave injustice ? Il vous parle de propos inacceptables d'un de ses professeurs ? Ne prenez pas trop vite la défense de votre enfant, en désavouant le professeur incriminé ! Prenez contact directement avec l'enseignant pour obtenir des précisions sur ce qui s'est réellement passé... Il est en effet important que l'enfant trouve en face de lui des éducateurs qui ont des exigences communes. Si votre enfant comprend

qu'il peut vous monter contre ses professeurs, il exploitera cette incohérence du monde des adultes !

Et si une punition a été un peu sévère, ou s'il y a eu une incompréhension, la rencontre avec l'enseignant sera l'occasion de mettre les choses à plat...

Le dialogue est donc toujours à privilégier dans les rapports entre les parents et le collège... Enfin, si le dialogue s'avère difficile, voire impossible, il faut rechercher un médiateur : le professeur principal, la CPE, le Principal ou son Adjointe.



L'article 36 du règlement intérieur rappelle le cadre des échanges entre les parents et les enseignants, en particulier sur Pronote. En effet s'il est légitime que les échanges portent sur le travail de l'enfant, ses résultats scolaires ou son comportement, les parents n'ont en revanche aucun jugement à porter sur la pédagogie, le contenu des cours, l'évaluation : seuls les Inspecteurs Pédagogiques sont fondés à porter un tel jugement.



De nombreux conseils, pour les parents et pour les enseignants dans le livret « Pour un dialogue réussi » réalisé par le ministère de l'Éducation Nationale téléchargeable à l'adresse : <http://media.education.gouv.fr/file/90/1/2901.pdf>



Les parents élisent en début d'année des délégués pour les représenter dans les différentes instances de l'établissement en particulier le Conseil d'Administration (CA), le Comité d'Education, à la santé, à la Citoyenneté et à l'environnement (CESCE), le Conseil de Discipline. Les parents délégués participent également aux conseils de classe, à la fin de chaque période : ils peuvent y relayer les questions des parents, et rédigent un compte-rendu à destination de tous les parents de la classe.

Pour contacter la fédération de parents d'élèves FCPE : fcpe.tarnos@gmail.com



Pour contacter la fédération de parents d'élèves PEI : peicollegetarnos@gmail.com



Les douze tâches d'un parent d'élève de collège

- 1) Fournir à l'enfant un bureau ou une table pour pouvoir travailler calmement
- 2) Fournir à l'enfant un casier ou un emplacement personnel pour entreposer et ranger ses affaires scolaires et veiller à leur rangement
- 3) Veiller à la régularité des horaires de travail de son enfant (emploi du temps à l'appui). Consulter son cahier de liaison.
- 4) Assurer un climat de calme au domicile, sans parasitage audiovisuel pendant le temps de travail.
- 5) Ne permettre l'utilisation d'un outil de communication internet qu'en présence du contrôle des parents : exclure le placement de cet appareil dans la chambre de l'adolescent.
- 6) Assurer des heures de coucher et de lever correspondant à l'âge de l'adolescent (coucher avant 21h30, lever entre 6h20 et 7h)
- 7) Veiller à une oxygénation et à des exercices physiques en plein air au moins deux fois 2 heures par semaine.
- 8) Demander chaque jour à l'adolescent de rendre compte de sa journée de travail.
- 9) Demander à l'adolescent de rendre compte de la planification de son travail pour la semaine à venir. Consulter avec lui son cahier de texte.
- 10) Prendre connaissance des résultats de son enfant. Demander un rendez-vous à un membre de l'équipe pédagogique (professeur ou professeur principal) ou avec le Conseiller Principal d'Education dès qu'une difficulté survient chez l'enfant.
- 11) Réagir au suivi des résultats : réprimander, encourager, féliciter.
- 12) Participer à la vie de l'établissement : réunion de rentrée, événements festifs...

(d'après Jean-Pierre MARMONNIER,
professeur de psychologie à l'Université de Bordeaux)

9. CONSEILS POUR ACCOMPAGNER SON ENFANT

Communiquer

- Dialoguez avec votre enfant, posez-lui des questions sur sa journée d'école
- Intéressez-vous à sa vie de collégien
- Parlez positivement de l'école, présentez-la comme une priorité
- Valorisez ce qui est positif, soulignez les réussites ou les progrès

Suivre sa scolarité

Chaque parent reçoit des identifiants permettant d'accéder à divers services numériques :

- Le compte Educonnect vous donne accès au portail Scolarité Services, et à l'ensemble des services en ligne qui y sont rassemblés : demande de bourse, consultation du Livret Scolaire Unique, mise à jour de la fiche de renseignements, téléchargement du certificat de scolarité...
- Pronote est l'application indispensable au suivi quotidien de la scolarité : en temps réel, vous accédez à toutes les informations concernant la vie de votre enfant au collège :
 - Consultation de l'emploi du temps
 - Suivi des résultats des évaluations, accès aux bilans de fin de période
 - Consultation du cahier de texte et vérification du travail à faire à la maison
 - Contrôle des absences et des retards, information sur les punitions et sanctions prononcées
 - Menus de la demi-pension, agenda, informations sur les actions menées au collège



Il est recommandé de consulter régulièrement Pronote : **au moins une ou deux fois par semaine**, voire quotidiennement en 6^{ème} et 5^{ème} pour le suivi des devoirs.

Les parents qui n'ont pas la possibilité d'accéder à internet sont invités à le signaler au secrétariat de direction dès le début d'année afin que les informations et bulletins soient envoyés par courrier.

L'aider à s'organiser

- Il faut connaître son emploi du temps, ses horaires d'entrée et de sortie, les matières étudiées le lendemain pour l'aider à préparer son cartable (éviter d'apporter cahiers ou livres inutiles, ou à l'inverse oublier ce dont il aura besoin pour sa journée). Progressivement, il faudra qu'il sache le faire seul.
- Il faut l'aider à s'organiser dans ses devoirs en consultant l'agenda et le cahier de texte : faire les devoirs quotidiennement et ne pas attendre le dernier moment, s'avancer dans son travail personnel dès que possible, réviser les leçons régulièrement.
- Il faut transmettre des valeurs comme la ténacité, la persévérance, l'importance de l'effort pour acquérir des automatismes et des habitudes de travail.

Eduquer, c'est aider votre enfant à devenir autonome... Et votre enfant, devenu adolescent, vous demande toujours davantage d'autonomie. Pour autant, **il continue à avoir besoin de votre bienveillance, de votre attention, de votre soutien, de vos encouragements.**

**Même si vous pensez ne pas savoir l'aider,
l'intérêt que vous lui portez l'encourage.**

Les professeurs n'attendent pas des parents qu'ils corrigent le travail fait à la maison ou qu'ils vérifient que les réponses sont justes : en revanche ils comptent sur vous pour vous assurer que le travail demandé a été fait.

Être attentif aux signes du mal-être

Le temps du collège est aussi celui de la puberté. Cette période de transformations physiques et psychologiques importantes conduit l'adolescent à modifier son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Cette évolution se traduit par ce qu'on nomme habituellement la « crise d'adolescence ».

Il existe cependant des adolescents pour lesquels cette période crée un véritable **mal-être**, voire une **souffrance**. Ce mal-être peut s'exprimer à travers divers comportements, auxquels il faut savoir prêter attention dès qu'ils s'installent dans la durée :

- Altération de l'humeur, nervosité, irritabilité
- Troubles du sommeil, insomnie, fatigue
- Perte ou augmentation anormale de l'appétit
- Attitudes d'isolement, états de grande tristesse
- Variation brutale des résultats scolaires
- Désinvestissement, abandon d'activités
- Consommation de tabac, d'alcool ; usage de drogues
- Diminution voire disparition de la confiance en soi et de l'estime de soi
- Idées noires voire suicidaires

Pour moi, un ado est en souffrance quand il cesse de se « nourrir » durablement dans l'un des trois domaines nécessaires à son développement :

le physique (il refuse de s'alimenter, dort mal, néglige son corps, le maltraite),

le relationnel (il se replie sur lui-même, se montre agressif avec les autres)

et **les apprentissages** (il désinvestit l'école, ses résultats sont en chute libre, il sèche les cours).

Philippe Jeammet, pédopsychiatre

La qualité des échanges entre les adolescents, les parents et les membres de l'équipe éducative facilite la prise en compte des signaux observés et l'évaluation des situations pour déterminer la conduite d'aide la plus adaptée.



10. LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Votre enfant a besoin d'une adaptation de sa scolarité en raison d'un handicap ou de difficultés spécifiques ? Plusieurs dispositifs existent pour répondre à ces besoins éducatifs particuliers :

- **le PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) pour les élèves présentant des troubles des apprentissages (comme la dyslexie, la dyspraxie) ;
- **le PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) pour les élèves ayant un problème médical qui nécessite une attention particulière ou la prise d'un traitement (par exemple allergie alimentaire, diabète) ;
- **le PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) pour les élèves ayant une reconnaissance de handicap de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- **le PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est une action spécifique d'aide, intensive, d'une durée limitée, à destination d'élèves en difficulté dans les acquisitions scolaires ou en difficulté par rapport aux objectifs liés au comportement. Il nécessite un engagement écrit entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique et éducative.

Contactez le secrétariat, l'infirmière et le professeur principal dès le début de l'année afin que tous les enseignants soient bien informés de la situation particulière de votre enfant, et que les adaptations nécessaires soient mises en place le plus rapidement possible.

Vous constatez que votre enfant rencontre des difficultés : que faire ?

Si les difficultés concernent une matière spécifique...

↳ contactez **le professeur de la matière concernée**

Si les difficultés concernent plusieurs matières, la vie de classe, la situation personnelle de votre enfant...

↳ contactez **le professeur principal**

Si les difficultés concernent la vie à l'intérieur de l'établissement...

↳ contactez le **professeur principal, la CPE, le principal ou son adjointe**



La cour du collège

11. LES AIDES EN RAPPORT AVEC LA SCOLARITÉ

Manuels scolaires : les manuels sont prêtés **gratuitement** par le collège à l'élève

Transports scolaires :

Commune de résidence	Coût pour la famille
Tarnos, Ondres, St Martin de Seignanx	Gratuit (pris en charge par le département et la commune)
Communes des Pyrénées Atlantiques	96 € (ou 48 € si le foyer est non imposable)

Fournitures scolaires : un colis de fournitures scolaires à un tarif très avantageux est proposé par la FCPE en association avec le FSE. Le colis comprend tous les cahiers, feuilles, classeurs, stylos, etc. nécessaires pour une année scolaire. Le bon de commande est transmis aux familles au mois de juin.

La bourse nationale :

Elle est attribuée sous conditions de ressources. Son montant dépend d'un barème (taux 1 : 120 €, taux 2 : 330 €, taux 3 : 516€). Pour les élèves demi-pensionnaires, la bourse est versée directement au collège et est déduite du montant de la demi-pension. Pour les élèves externes, la bourse est versée à la famille.

Rentrée 2025 : L'étude automatique du droit à la bourse, demeure valable durant toute la scolarité de votre enfant dans notre établissement. Les familles n'ayant pas opté pour l'étude automatique devront effectuer une demande (papier ou internet) à la rentrée de septembre. Cette demande devra être renouvelée chaque année.

La bourse départementale :

Elle concerne uniquement les élèves demi-pensionnaires résidant dans les Landes. Le montant de l'aide est déterminé en fonction des ressources de la famille. La demande est à faire à partir du mois de septembre, sur le portail internet : messervices.land.es.fr.

Le fonds social collégien :

Les familles rencontrant des difficultés financières pour régler les dépenses liées à la scolarité (demi-pension, voyage scolaire, etc.) peuvent constituer un dossier de fonds social en contactant l'Assistante sociale. Le dossier est examiné par la commission Fonds social qui fixe le montant de l'aide allouée.

Chèque Sport :

Un chèque sport de 50€ est attribué par le Conseil Départemental des Landes aux élèves de 6^{ème} inscrits dans un club sportif ou dans une association sportive scolaire UNSS. Dans le cas d'une 2^{nde} licence durant une même année scolaire, un 2nd chèque sport de 25€ peut être sollicité. La demande est à faire à partir du mois de septembre, sur le portail internet : messervices.land.es.fr.

Allocation de rentrée scolaire :

L'allocation de rentrée scolaire est attribuée sous condition de ressources. Son montant dépend de l'âge de l'enfant (446.85€ pour les 11-14 ans ; 462.33€ pour les 15-18 ans). Elle est versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou la MSA à la fin du mois d'août.

Pour toute question relative à l'accès aux droits, vous pouvez contacter l'Assistante Sociale.

Un dossier papier pour la demande de bourse (nationale ou départementale) peut être demandé au secrétariat.

12. COORDONNÉES DU COLLÈGE

Collège Langevin Wallon

10 rue Emile Zola

40220 TARNOS

Courriel secrétariat : ce.0400091g@ac-bordeaux.fr

Téléphone secrétariat : 05 59 64 65 51

Pour signaler ou justifier une absence, un retard

Courriel vie scolaire : vie-scolaire1.0400091g@ac-bordeaux.fr

Téléphone vie scolaire : 05 59 64 48 21

Site internet du collège : www.college-tarnos.fr

Compte Twitter du collège : @CTarnos



Le bâtiment du restaurant scolaire